



ABONNEMENTS
Un an Six mois
Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12.— » 6.—
Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à la Chaux-de-Fonds
On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES
suisse 20 ct., offres et demandes
de place 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

A propos de la requête des bijoutiers

On sait que la requête des bijoutiers, visant l'élaboration d'une loi fédérale sur la vente au détail des ouvrages d'or et d'argent, a été appuyée par les opticiens, qui demandaient une exception en leur faveur, soit l'emploi de l'or au k. 14; puis par les horlogers-détaillants, dont on ne connaissait pas la revendication exacte. En effet, à une demande de la Chambre suisse de l'horlogerie de vouloir bien lui communiquer le texte de leur requête, le Comité des horlogers-détaillants avait répondu par une fin de non recevoir, sous le prétexte... que l'édition était épuisée!

Nous pouvons aujourd'hui donner le texte même de la requête des horlogers-détaillants, en une traduction qui est scrupuleusement authentique, puisque nous la devons à l'obligeance du Bureau fédéral des matières d'or et d'argent.

* * *
Thoune, le 27 mars 1914.

Au Haut Conseil fédéral
Berne.

Très honoré Monsieur le Président
de la Confédération,
Très honorés Messieurs les Conseillers fédéraux,

Après avoir pris connaissance des deux requêtes adressées aux Membres de l'Assemblée fédérale suisse, l'une en février 1910 par l'Association suisse des bijoutiers-orfèvres et par les fabricants et marchands en détail d'ouvrages d'or et d'argent de Genève, l'autre en date du 10 novembre 1910 par l'Association suisse des opticiens, concernant une Loi fédérale sur la vente au détail des ouvrages d'or et d'argent, le comité soussigné de l'Association centrale des horlogers suisses a l'honneur de remettre à votre haute autorité, avec prière de la transmettre à MM. les Membres des deux Conseils législatifs, la déclaration appuyant les deux requêtes précitées de la manière la plus énergique et demandant instamment de vouloir bien faire poursuivre activement les travaux préparatoires pour la Loi en question.

Le comité soussigné base sa déclaration sur des décisions prises à répétition dans cette question par l'assemblée des délégués de l'Association centrale des horlogers suisses. Nous vous en référons à la requête que le comité central de notre association professionnelle adressa en date du 18 septembre 1900 au Département fédéral du Commerce et de l'Industrie, concernant l'élaboration d'une Loi fédérale sur la vente au détail

des ouvrages d'or et d'argent. Cette requête mentionne que l'assemblée des délégués de l'Association centrale des horlogers suisses du 23 avril de la même année, à laquelle étaient représentées les sections de Berne, Lucerne, Argovie-Soleure, Thurgovie-Schaffhouse, Appenzel-St-Gall, Grisons et Zurich, a décidé d'adresser aux autorités législatives la demande de déclarer obligatoire le poinçonnement des objets de bijouterie or et argent dans la Loi à édicter; de ne pouvoir vendre au détail comme or que la bijouterie au titre minimum de 18 kts. La requête précitée du comité de l'Association centrale des horlogers suisses continue textuellement:

« Nous vous présentons la respectueuse demande de vouloir bien prendre en considération dans la Loi en préparation sur le contrôle des ouvrages d'or et d'argent les vœux formulés par les horlogers suisses. Les tromperies qui se commettent avec les ouvrages d'or et d'argent non poinçonnés sont si nombreuses et les milieux intéressés s'en ressentent à tel point qu'ils désirent depuis des années très vivement que la solution de cette question intervienne dans le sens de nos décisions. Nous espérons en toute confiance que les conseils législatifs fédéraux ne resteront pas insensibles à nos justes revendications. Nous attendons de ces dernières une consolidation du commerce en détail des ouvrages d'or et d'argent, tant dans l'intérêt du public acheteur que dans celui du commerçant honnête et loyal. D'un autre côté, la fabrication serait suffisamment protégée en ce qui concerne l'exportation, puisque nous ne désirons exclure la bijouterie au titre inférieur à celui de 18 karats que pour la vente au détail en Suisse. »

Nous nous bornerons à réitérer aujourd'hui de la façon la plus énergique ce que nous vous avons exposé précédemment. La situation du commerce en détail des ouvrages d'or et d'argent se signalait déjà en ce temps-là par de criants abus; aujourd'hui elle a encore empiré. La nécessité d'y remédier s'impose impérieusement.

Nous pouvons également appuyer tout spécialement la demande formulée par l'Association suisse des opticiens à la fin de sa requête en ce qui concerne l'adoption dans la Loi d'une disposition ainsi conçue: « Le colportage des ouvrages d'or et d'argent est interdit. » Nous proposons, toutefois, de donner à cette disposition une teneur plus extensive, en disant: « Le colportage des ouvrages d'or et d'argent, y compris les montres, est interdit. » Il n'est pas douteux que le colportage des montres serait également considéré comme interdit par une loi dont le texte serait rédigé selon la proposition de l'Association suisse des opticiens, qui demande d'interdire le colportage des ouvrages d'or et d'argent en général. Personne ne pourra raisonnablement prétendre que les montres ne sont pas comprises dans la catégorie des ouvrages d'or et d'argent. Mais,

dans l'intérêt de la clarté et de la précision, il est certainement plus exact d'ajouter, selon le sens de notre demande, les mots « ainsi que des montres ». L'adoption dans la Loi d'une disposition prescrivant l'interdiction du colportage des ouvrages d'or et d'argent, ainsi que des montres, nous paraît être une nécessité inéluctable. Le colportage est le plus grand fléau des commerçants détaillants d'ouvrages d'or et d'argent et de montres. Aucun autre article ne se prête mieux à tromper l'acheteur confiant qu'il n'est possible de le faire avec des ouvrages d'or et d'argent, y compris les montres, dont l'acheteur est très rarement à même d'apprécier la valeur réelle. L'acheteur se trouve toujours trompé par le colportage d'ouvrages d'or et d'argent. Lors de l'achat, seul le détaillant régulièrement établi est à même d'offrir à l'acquéreur la garantie que le prix exigé correspond à la valeur intrinsèque de la chose vendue. Le législateur cantonal a reconnu déjà en maints endroits que l'acquéreur d'ouvrages d'or et d'argent et de montres doit être protégé par la Loi contre l'exploitation des colporteurs. Le canton de Zurich a depuis plus de 30 ans déjà prescrit dans sa loi sur le colportage l'interdiction de se livrer à ce genre de commerce avec des ouvrages d'or et d'argent et des montres; l'interdiction existe encore aujourd'hui. Les cantons de Thurgovie, St-Gall, Berne et d'autres encore ont suivi cet exemple. Il y a urgence à ce que l'interdiction soit généralisée. Pendant l'année écoulée, c'est par douzaines que se chiffrent les colporteurs d'ouvrages d'or et d'argent et de montres, qui ont été arrêtés et punis dans les cantons précités. Les enquêtes ont révélé que les colporteurs mis en état d'arrestation avaient cherché à placer des marchandises de la qualité la plus inférieure. Des commerçants étrangers pour la plupart (à Constance, à Brégenz et même à Bâle) engagent par douzaines des gens desœuvrés comme colporteurs d'ouvrages d'or et d'argent et de montres et les font sillonner la Suisse pour y faire leur bonheur. Les journaux professionnels horlogers en savent long à ce sujet. Il ne se trouvera pas une personne raisonnable pour s'opposer à l'admission de notre proposition sur l'interdiction du colportage dans la Loi fédérale à élaborer sur la vente au détail des ouvrages d'or et d'argent.

Nous recommandons la prise en considération de notre requête avec insistance à la bienveillance du législateur; en ajoutant encore que le titre minimum des montres or vendues au détail soit celui de 14 karats, comme pour les articles d'optique, tandis que la bijouterie or doit être au minimum de 18 karats.

Avec la considération la plus distinguée.

Au nom du Comité de
l'Association centrale des horlogers suisses:

Le Président, E. Schaer-Moser.
Le Secrétaire, A. Streit.

Entrée en vigueur du nouveau tarif japonais

Le communiqué de la Division fédérale du commerce publié dans le n° 50 du 24 juin, ayant fait supposer à un certain nombre de fabricants que l'entrée en vigueur du nouveau tarif japonais serait renvoyée jusqu'après adoption du traité de commerce et d'établissement entre la Suisse et le Japon, nous croyons devoir les informer qu'il n'en est rien.

Par un nouveau traité, la Suisse et le Japon s'assurent mutuellement le traitement de la nation la plus favorisée. Or, le Japon n'ayant fait de concessions à aucun pays sur son tarif général en ce qui concerne l'horlogerie, ce sont bien les taux de ce tarif qui seront applicables aux produits de l'horlogerie suisse, et comme à teneur de l'arrangement provisoire, le nouveau traité quoique non encore adopté par les deux pays entrera en vigueur dès le 17 juillet, les nouveaux droits frapperont aussi l'horlogerie dès cette date.

Le traité de commerce franco-japonais, en revanche, reste en vigueur jusqu'au 3 août, et c'est seulement dans le cas où ce traité aurait prévu les droits sur l'horlogerie inférieurs à ceux du nouveau tarif, que ces mêmes droits seraient applicables à l'horlogerie suisse jusqu'au 3 août. Mais si tel était le cas, la Division du commerce l'aurait évidemment indiqué dans son communiqué. Nous lui avons, du reste, adressé une demande de renseignements à ce sujet.

Le commerce extérieur européen pendant les dix dernières années

Sous ce titre a paru dans l'*Economiste Européen* du 21 avril une étude très documentée dont nous détachons les passages suivants :

La diffusion des capitaux des pays riches a permis la mise en valeur de territoires jusque-là improductifs, en même temps que l'exploitation de ressources nouvelles a été facilitée par la multiplicité et la rapidité plus grande des moyens de transport. Ajoutons encore que les progrès mécaniques et l'amélioration de l'outillage ont déterminé dans les pays industriels une production intensive, qui a eu sa répercussion naturelle sur les chiffres du commerce international.

C'est ainsi que de 1898 à 1908, c'est-à-dire en l'espace de dix ans, l'ensemble du commerce extérieur de l'Europe est passé, d'après les chiffres fournis par les *Annales du Commerce extérieur*, de 64.081 millions de francs à 92.842 millions, soit une augmentation de 28.761 millions de francs, ou 45 %.

Les importations, en particulier, ont progressé, pendant cette période de dix ans de 36.509 à 51.532 millions, soit une avance de 15.023 millions, ou 41,2 %.

Les exportations des dix-neuf principales nations européennes ont bénéficié, entre 1898 et 1908, d'une plus-value de 13.738 millions ou 49,8 %, passant de 27.572 à 41.310 millions de francs. L'augmentation proportionnelle la plus sensible revient au Danemark avec 84,3 %; se classent ensuite : l'Allemagne avec 70,3 %; la Bulgarie 69 %; la Grande-Bretagne, 61,6 %; la France, 43,8 %.

Un seul pays, le Portugal, enregistre un fléchissement des exportations.

L'Angleterre demeure au premier rang pour l'importance des exportations, avec 9.503 millions de francs; l'Allemagne vient ensuite, avec 7.998 millions; puis la France, 5.051 millions; les Pays-Bas, 4.537 millions, etc.

En dehors de l'Europe, il est un pays dont le commerce extérieur a pris, durant ces dernières années une importance qui le place au troisième rang du monde entier : nous avons nommé les Etats-Unis. Le commerce total américain a passé en effet de 9.311 millions de francs en 1898 à 15.633 millions en 1908, ce qui représente un accroissement de près de 8 %. Constatons que

pendant la même période, le commerce extérieur de l'Allemagne a progressé de 11.046 millions de francs à 17.578 millions, ou 59 %, tandis que celui de l'Angleterre n'a augmenté que de 38 %, de 16.211 millions en 1898 à 22.438 millions en 1908.

La production du cuivre aux Etats-Unis en 1910

D'après un communiqué du Bureau géologique du Gouvernement de l'Union, la production totale du cuivre fin s'est élevée l'année dernière à 1.453.080.000 livres, dont 31.040.000 ont été extraites du vieux cuivre. La production de métal provenant du minerai national est évaluée à 1.071.894.876 livres contre 1.065.594.921 en 1909; celle provenant du minerai étranger, à 350.144.259 livres contre 325.456.533, et le total est supérieur de 31.017.679 livres à celui de l'année précédente. La production de 1910 constitue un nouveau record. Au 1^{er} janvier 1911, les stocks aux Etats-Unis atteignaient 122.803.656 livres, en diminution de 18.682.588 livres depuis l'année précédente. Y compris le stock de l'année précédente, l'année 1910 a absorbé 1 milliard 563.526.379 livres, contre 1.512.898.213. La consommation en Amérique est estimée à 736 millions 045.180 livres contre 688.565.243, et l'exportation à 704.676.543 livres contre 682.846.726. Les Etats suivants sont les principaux producteurs de cuivre : Arizona, 297 millions de livres contre 291; Michigan, 221 millions contre 227; Montana, 283 millions contre 314; Utah, 125 millions contre 101; Californie, 45 millions contre 53, et Nevada, 64 millions contre 53.

Un jugement qui fera du bruit

Le tribunal correctionnel de la Rochelle vient de rendre un jugement qui causera quelque sensation dans le monde ouvrier.

Le secrétaire du syndicat des ouvriers en bâtiment, Etienne Mialaret, comparait la semaine passée, avec trois ouvriers syndiqués, sous l'inculpation d'entraves à la liberté du travail avec violences et menaces, au cours de la dernière grève. Les débats ont établi qu'ils ne s'étaient livrés à aucune violence ni menace, et qu'au contraire, le secrétaire du syndicat avait empêché ses camarades de maltraiter un «jaune» entraîné hors du chantier par un gréviste resté inconnu. Mais le tribunal, dans son jugement, a déclaré qu'il n'hésitait pas à poser, en principe, que le seul fait pour les ouvriers de se trouver dans un groupe de grévistes dont quelques-uns profèrent des menaces, jetèrent des pierres, exercèrent des violences, rend tous ces ouvriers, s'ils ne se désolidarisent pas d'avec les auteurs de violences, passibles des peines prévues par l'article 414.

Le secrétaire du syndicat a été condamné à 12 jours de prison et les trois autres ouvriers chacun à 8 jours.

Solidarité ouvrière

L'organe des ouvriers de l'industrie textile en Allemagne publie les données suivantes relatives aux secours accordés par les ouvriers syndiqués allemands aux syndicats étrangers et réciproquement :

«Le total des sommes envoyées s'élève actuellement à 1.700.000 fr. L'étranger n'a, au contraire, envoyé jusqu'à présent que des secours fort minimes aux grévistes syndiqués allemands. Lors de la grande grève des mineurs de 1905, neuf pays étrangers envoyèrent à eux tous 21.000 fr. (dont 250 fr. venant d'Angleterre et 450 fr. de France.)

«Les ouvriers relieurs reçurent de l'étranger, dans leurs grèves de 1906, la somme de 22 (vingt-deux) francs. Les secours venus d'au delà des frontières aux grévistes du bâtiment, en 1910, n'atteignirent pas un total de 1300 fr. (dont 750 fr. pour la France, 400 fr. pour la Bulgarie, 5 fr. pour les Etats-Unis.)»

Les syndiqués allemands protestent vivement contre ce manque de solidarité et se plaignent que les syndicats étrangers se bornent à manifester leurs sympathies par des résolutions et des télégrammes « dont le nombre de mots dépasse presque toujours le nombre de francs envoyés. »

Une bourse du travail féminin

Chacun sait combien il est difficile à une femme de gagner sa vie par son travail, surtout si elle veut rester chez elle. Il est donc intéressant de signaler une institution qui fonctionne à New-York et rend les plus grands services : l'« Exchange for Women's Work ». Cette bourse occupe un grand bâtiment à plusieurs étages, et sur la rue a plusieurs devantures comme un magasin. On y trouve exposés et en entrepôt tous les produits du travail féminin : des tableaux, des broderies, des chapeaux, des sacs, des bijoux, des vêtements, de la lingerie et jusqu'à des manuscrits.

Le comité qui administre cette bourse reçoit les produits du travail des femmes qui sont dans la nécessité de gagner leur vie en faisant œuvre de leurs dix doigts et qui n'ont trouvé à vendre leurs productions à aucun magasin. Si ce qu'elles apportent a quelque valeur, on leur fait aussitôt une avance, et par là même on vient efficacement au secours de celles qu'une catastrophe subite a jetées dans la misère.

Puis, le comité s'occupe de vendre ce qu'on lui a confié aux maisons de commerce qui peuvent en avoir besoin; et, par là encore, cette bourse rend un précieux service aux femmes qui, en général, ne savent pas trouver les endroits où écouler les produits de leur fabrication. Enfin, à la bourse est annexé un bureau de placement qui s'efforce de procurer des situations aux femmes qui en font la demande.

Le mouvement de fonds à la bourse du travail féminin a été de dix millions de francs l'an dernier. On voit que c'est une œuvre bien vivante et qui rend des services effectifs. Aussi se propose-t-on de la développer encore et de créer des institutions analogues dans plusieurs villes des Etats-Unis. La bourse est soutenue par la banque des femmes. La création d'une telle bourse dans certains pays serait un véritable bienfait social.

Les résultats définitifs du recensement fédéral du 1^{er} décembre 1910

Cantons	Population résidente ou de droit	Population présente ou de fait
Zurich	503.915	504.298
Berne	645.877	647.235
Lucerne	167.223	167.551
Uri	22.113	22.111
Schwytz	58.428	58.251
Unterwald-le-Haut	17.161	17.174
Unterwald-le-Bas	13.788	13.659
Glaris	33.316	33.267
Zoug	28.156	28.159
Fribourg	139.654	139.534
Soleure	117.040	116.890
Bâle-Ville	135.918	136.318
Bâle-Campagne	76.488	76.597
Schaffhouse	46.097	46.080
Appenzell-Rh. ext.	57.973	57.994
Appenzell-Rh. int.	14.659	14.585
Saint-Gall	302.896	303.202
Grisons	117.069	119.698
Argovie	230.634	230.629
Thurgovie	134.917	135.162
Tessin	156.166	156.059
Vaud	317.457	323.547
Valais	128.381	128.242
Neuchâtel	133.061	133.466
Genève	154.906	155.415
SUISSE	3.753.293	3.765.123

Glanures

Le trafic du port de Hambourg en 1910 n'a pas suivi l'essor auquel on aurait pu s'attendre d'après les chiffres favorables concernant la navigation proprement dite. Il s'élève :

A l'importation à 15.064.674 tonnes, contre 15.045.063 en 1909, et à l'exportation à 7.044.119 tonnes, contre 6.322.673 en 1909.

Les importations de certains pays d'outre-mer, en particulier des Etats-Unis, du Brésil et de l'Argentine, sont en décroissance sensible, ainsi que de l'Angleterre. Ce déficit est compensé par une augmentation de l'importation de la Russie, du Chili, des Indes, de la Chine et du Japon.

Dans une récente assemblée de l'une des associations d'horlogers-détaillants des Etats-Unis, un orateur fit ressortir l'utilité des marques de

fabrique sur les montres. Les détaillants américains considèrent la marque comme une garantie du fabricant et comme un appui donné par là au commerce de détail, sans que l'apposition d'une marque puisse donner au public aucun renseignement de nature à nuire au commerce. Seuls quelques *jobbers* (grossistes) seraient opposés à cette manière de voir; mais celle-ci gagnant tous les jours du terrain, on prévoit que dans un avenir rapproché, à peu près tous les horlogers ne voudront plus tenir que des montres à marques.

Ces appréciations font contraste avec l'opposition faite aux montres à marques dans certains pays d'Europe par les mêmes horlogers détaillants.

La maison d'information R. G. Dun & Co. publie une revue mensuelle de l'état des faillites aux Etats-Unis. D'après les chiffres publiés pour mai, le total des faillites de ce pays s'est élevé à 1006, avec un passif total de doll. 13.409.789, en regard de 885 faillites, avec un total de doll. 9.500.186 en mai 1910. La situation serait donc loin d'être en progrès. Il n'en est pas de même cependant, en ce qui concerne la bijouterie, où l'on relève seulement 12 faillites, avec un total de doll. 23.087 en mai 1911, soit une moyenne de seulement doll. 1924 par faillite. Les chiffres étaient beaucoup plus élevés en 1910, 1909 et surtout 1908, où l'on mentionnait 21 faillites, avec un passif total de doll. 247.843.

L'importation des pierres précieuses aux Etats-Unis pendant le mois dernier n'a pas été en décroissance, et l'importation totale pour l'année fiscale qui vient de finir, prendra rang immédiatement après celles des plus fortes années précédentes, s'élevant à doll. 42.000.000. Pour le seul port de New-York, il a été importé en mai dernier pour doll. 2.663.829 de pierres précieuses, dont doll. 2.010.500 de pierres taillées. A titre de comparaison, le chiffre le plus élevé jamais atteint, a été celui de doll. 4.021.405 en mai 1906, donc antérieurement à la violente crise qui a sévi aux Etats-Unis.

Mort de M. Jacob Wyss

Vendredi soir est décédé à Bienne, à l'âge de 80 ans, à la suite d'une attaque, M. Jacob Wyss, fondateur en 1872 et propriétaire d'une des premières fabriques de boîtes de montres or de la place.

Originaire du canton de Soleure, Jacob Wyss avait participé à la reprise du château de Neuchâtel le 3 septembre 1856.

Lettres avec valeur déclarée

Le gouvernement de la République de Cuba a adhéré à l'arrangement de Rome du 26 mai 1906, concernant l'échange des lettres et des boîtes avec valeur déclarée.

Brevets d'invention

(Communication de l'Office général des Brevets d'invention, A. Mathey-Doret, ingén. conseil, La Chaux-de-Fonds).

France.

- N° 420049. Templereau. — Réveil à lampe, sonnerie et allumeur.
- N° 420066. Dispositif de remontage et de placement des aiguilles dans les montres. — Société Vereinigte Freiburger Uhrenfabriken A. G.
- N° 420468. Perfectionnement aux horloges. — Phinney.
- N° 420701. Dispositif automatique pour remise à l'heure de mouvements d'horlogerie par télégraphie sans fil. — François & Chartier.
- N° 420854. Pendant permettant la suppression de la couronne du remontoir. — Noël.
- N° 420865. Mouvement de montre. — Kummer.
- N° 421023. Horloges à longue période dans lesquelles un moteur primaire actionne le train d'horlogerie par l'intermédiaire d'un ressort à spirale.

Allemagne.

- N° 235123. Dispositif à contact pour pendule électrique. — G. Hermes, Darmstadt.
- N° 235457. Dispositif à contact spécial aux horloges-mères à courant continu. — Max Moller, Altona.
- N° 235484. Dispositif à contact aux horloges et plus particulièrement aux horloges de tour à rouage et sonnerie à force motrice électrique. — Dynamos S. A. Cluses.

Angleterre.

- N° 1326. Horloge électrique. — Murdayet Reason, Brighton.
- N° 1444. Cadran lumineux. — A. Junghans, Schramberg.

Etats-Unis d'Amérique.

- N° 993022. Timbre pour horloge. — M. Buge, Schramberg.
- N° 993050. Montre pendulette. — F. Gaynoz, New-York.

AVIS

Nous prions ceux de nos abonnés, dont l'abonnement finit le 30 juin 1911, de réserver bon accueil au remboursement, que nous prenons sur eux, de l'abonnement du 2^{me} semestre 1911, à la « Fédération horlogère suisse ». L'Administration du journal.

Carnets d'Ecots de montres

Nouvelle édition complétée
Prix: fr. 1.— l'exemplaire pris à notre bureau
Photogravure - Lithographie - Typographie HAEFELI & Co

Cote de l'argent
du 27 Juin 1911

Argent fin en grenailles . . . fr. 96.— le kilo
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.
Change sur Paris fr. 99.92

A. Maurer & Co
HORLOGERIE SOIGNÉE
90, Rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds
Spécialité: Montres **ancré, extra** et **ultra** plates pour hommes et dames, lépines et savonnettes
Calibres spéciaux à seconde, grandeur 9 à 20^{mm}, hauteur dep. 7 à 2¹/₂
5973 Prix **avantageux** et qualité **garantie**. H 30045 C

HAUSER & Co S. A.
GRANDVAL près Moutier H...J
Fabrique de Cadran métal et Boîtes fantaisie émaillées
Grande production. Prix avantageux. 6057

FRITZ LÜTHY & Co
AARBERG · SUISSE ·
FABRIQUE DE PIERRES FINES POUR HORLOGERIE
SPÉCIALITÉ: Qualité soignée garantie et trous olivés
EXPORTATION · TÉLÉPHONE

Aux fabricants de montres soignées!
Maison d'horlogerie demande à entrer en relations avec fabrique de montres ancre 16 à 18^{mm} en qualité soignée et garantie. Commandes importantes et régulières. Paiement comptant. La préférence serait donnée à une fabrique qui fait ses ébauches et termine elle-même la montre.
Faire offres détaillées sous chiffres **F 22200 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 6062

Qui fournit **Montres**
12, 13 ou 14 lig. ancre, lép., seconde au centre, en acier et argent contrôlé anglais et aussi la montre 18 lig. pour coup de fusil.
Indiquer le tout dernier prix au comptant pour l'exportation sous **Y 22207 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 6065

Importante maison d'exportation cherche
19 lig. lépines métal doré avec cuvette, guilloché flou, mouvement plat système Roskopf.
12 lig. lépines cylindre, métal doré, avec cuv., guilloché flou.
18 lig. lépines cylindre, nickel, avec cuvette et sans cuvette-mouvement à pont.
19 lig. lépines ancre bascule, nickel, avec cuvette.
19 lig. lépines nickel, 8 jours.
18 lig. lépines cylindre argent, cuv. argent.
Articles très bon marché.
Faire offres p^r fortes commandes régulières s. chiff. **G 22205 C** à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 6059

BANQUE FÉDÉRALE
(SOCIÉTÉ ANONYME)
LA CHAUX-DE-FONDS
Direction Centrale: ZURICH
Comptoirs: BALE, BERNE, CHAUX-DE-FONDS, GENÈVE, LAUSANNE, ST-GALL, VEVEY, ZURICH.
Capital social: fr. 36.000.000 Réserves: fr. 6.000.000
Ouverture de comptes-courants débiteurs et créanciers.
Escomptes et recouvrements d'effets.
Dépôts d'argent, nous bonifions: 4% d'intérêt sur livrets de dépôt; 4% sur Bons de Dépôt de 1 à 5 ans terme. H 30030 C 5026
Achat et vente de titres et coupons. Matières précieuses.
Avances sur titres suisses et étrangers. Garde de titres et leur gérance.
Coffrets à louer (Safe-Deposit).

Fabrication de Cadran métal
Heures ineffaçables et inoxydables garantie
Cadran argent et métal avec heures et minutes émail inoxydable
Grand choix de fantaisies inoxydables
Jules Arnould, St-Imier
Nouvelle soudure en pâte, soude tous les métaux (sans eau à souder) pratique p^r horloger, bijoutier, etc.
H 6091 J - Téléphone - 6008

Tous les Journaux horlogers du monde (spécimens et tarifs)
peuvent être consultés à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, rue Léopold Robert 49, La Chaux-de-Fonds, laquelle expédie, aux meilleures conditions, n'importe quelle annonce à tous les organes horlogers de l'univers.
Devis à disposition.

Fabrique d'Horlogerie compliquée

Walter Meylan

4, rue Jacot Brandt, 4, La Chaux-de-Fonds

Répétitions à quarts et minutes

H30018.C

système à tirages et poussoirs-silencieux

3908

Chronographes - Carillons - Quantièmes - Automates

CONCERTO

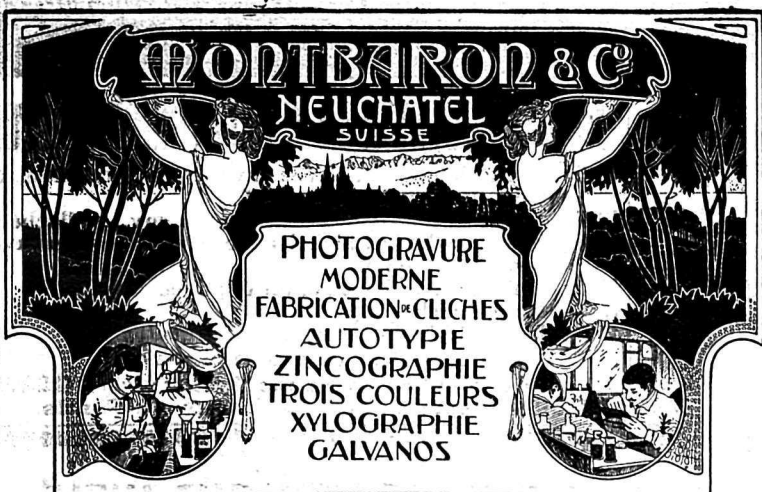
Nouveautés: Répétitions quarts et minutes
17 lignes, extra plates

déposé

Téléphone 713 —o— Rhabillages

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

Reconvilier Watch Co (S. A.)

H...J
4710Tous les genres **Roskopf**Tous les genres **Roskopf**Essayer notre montre
C'est l'adopter!

C 30107 H

5265

AFFENTRANGER, HAAS & PLATTNER
NIEDERDORF (Bâle)

Spécialités:

Pivotages d'échappements, ancre soi nés, sur jauges

H30019C

Vis, tiges de remontoirs,

3084

Pignons, chevillots, pieds, en laiton, acier et nickel, etc.

Procédés mécaniques par machines automatiques

FABRIQUE D'HORLOGERIE

H. GASSER & Co

BIENNE (Suisse)

Montre ancre 11 lig.

en boîtes or, plaqué or, argent et acier

Montres pour bracelets 5442

Interchangeabilité absolue.

Qualité garantie.

Prix très avantageux.

H 21 U

Hochuli - Brenneisen

Fabriq. de Pierres fines

Erlach-Cerlier

pour l'Horlogerie

Téléphone — Téléphone

Saphirs - Rubis - Grenats

Spécialité : Qualités soignées et trous olivés 4819

Usine électrique H 1363 U

—o— Installations modernes

PETER ROTH

LYSS (Suisse)

Fabrique de Pierres fines en tous genres pour l'Horlogerie

en qualité soignée

H 30037 C 5646

RUBIS - SAPHIR - GRENAT**BANQUE POPULAIRE SUISSE**

(Schweizerische Volksbank)

Capital et Réserves Fr. 62,000,000.—

Sièges à Bâle, Berne, Fribourg, St-Gall, Genève, St-Imier, Lausanne, Montreux, Porrentruy, Saignelégier, Tramelan, Uster, Wetzikon, Winterthur, Zurich I et III.

Agences: Altstetten, Delémont, Tavannes, Thalwil.

Réception de Dépôts en Compte Courant, contre Obligations sur Carnet d'Epargne. — Avances sous forme de Crédits en Compte courant ou Prêts contre garantie de titres, hypothèque, nantissement de marchandises ou cautionnement. — Es-compte et encaissement de billets, titres remboursables et coupons. — Emission de chèques et lettres de crédit. — Achat et Vente de titres de placement, devises et monnaies étrangères. Exécution d'ordres et de bourse. — Garde et gestion de fonds publics. — Location de coffres-forts. — Achat et vente de matières précieuses. (H 5171 Y) 6019

L'économie par la qualité est trouvée par les montres de dames de la

Fabrique „Rebberg“ Les Fils de Jean Aegler, Bienne

Maison fondée en 1878

LA CHAUX-DE-FONDS, rue Daniel JeanRichard, 43

la plus ancienne fabrique produisant la spécialité de **montres de dames, ancre et cylindre**, 9 à 13 lig. en boîtes or, argent et acier.La montre **11 lig. ancre Rebberg** a obtenu bulletin d'observation de **1^{re} classe**. H 1198 U 4689**Swiss Jewel Co**

Yverdon - Locarno (Suisse)

Entreprise la plus importante

p^r la fabrication de pierres p^r l'horlogerie en tous genres (8 fabriques).**RUBIS, SAPHIR, GRENAT, VERMEIL.****SPÉCIALITÉ** : Interchangeabilité p^r pivotage sur jauge.

Sertissages à la machine

Qualité soignée.

Exportation.

Trous olivés.

Fabrication de Secrets américains

Décoration et Polissage de Boîtes argent

H 2758 J

Force électrique

4730

Vögeli-Lehmann, Renan (Berne)

Fabrique d'horlogerie de Herzogenbuchsee

Ebauches et finissages soignés

10^{3/4}, 11^{3/4} cylindre à vue 20/12, nouveautés.
 12^{'''} » bascule, très avantageux. 6046
 13^{'''} » à vue, façon Robert.
 13^{3/4} et 14^{'''} » à clef, pont et trois-quarts platine.
 18 à 20^{'''} » à vue, en divers calibres.
 18 1/2^{'''} » à vue, Robert, 26/12.
 18 et 19^{'''} » à clef, pont et trois-quarts platine.

Conditions avantageuses pour les fabricants faisant la petite série.

Entreprise de calibres réservés. H 5386 Y

A louer ou à vendre

dans un centre industriel du canton, une petite **fabrique d'horlogerie** avec l'outillage, force électrique, place pour 30 à 35 ouvriers.

Maison d'habitation avec dégagement.

Ecrire sous chiffre T 22138 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 6039

Fabrique de Montres

à Bienne cherche pour de suite

employé sérieux

pour soigner la correspondance et les expéditions.

Adresser offres avec preuves de capacités sous chiffres H 1181 U à l'agence Haasenstein & Vogler, Bienne. 6034

Avis aux fabricants!

Importante maison de gros de l'Amérique du Sud cherche fournisseur régulier et sérieux pour les articles suivants:

- Compteurs de sport nickel et acier 19^{'''}.
- Chronographes-compteurs argent lép. et savonn. 19^{'''}.
- Répétitions nickel, acier et argent, lép. et savonn. 19^{'''}.
- Quantités » » » » 19^{'''}.
- Répétitions quarts et minutes savonn. or 19^{'''}.
- Montres-réveil acier, nickel et argent 19^{'''}.
- 12^{'''} savonnettes or 18 k., décors variés.
- 18^{'''} ancre ligne-droite, spiral Breguet, 15 pierres, or 18 k., cuvette or, 41 gr.

Offres seront reçues sous chiffres P 22122 C par Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 6026

Fabrique d'horlogerie
L. Sandoz - Vuille
 Le Locle (Suisse)
 Montre réveil (brevetée).
 Montre 8 jours 4885
 à tirette (brevetée).
 Montre 8 jours
 avec quantième et seconde.
 Marque „ PRESTO “

Autriche-Hongrie

Grande fabrique d'horlogerie cherche jeune homme très capable et sérieux pour diriger bureau de vente à Vienne. Inutile de se présenter sans références de premier ordre et connaissances approfondies de ces pays. Place stable et d'avenir.
 Ecrire s. chiffres U 22139 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 6038

Tabourets

en bois (vis en fer). H3954Q
 6004 Fourn. C. Heitz, Bâle.

GRAMMATOPOULO FRÈRES
 H21658C s'intéressent à tous genres de nouveautés
 CONSTANTINOPLE - STAMBOUL

Employé

On demande pour une bonne maison de la place, un jeune homme au courant des travaux de bureau et connaissant la correspondance française et de préférence la correspondance allemande aussi.

Adresser offres avec références à Case postale n° 20561, La Chaux-de-Fonds. H...C 6054

Bon Polisseur

cherche place dans une fabrique de pierres fines pour horlogerie, aux pièces ou à la journée. Production 8 à 10000 pierres par jour.

Ecrire s. chiffres E15582 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 6035

Allemagne et Autriche

Homme sérieux et solvable se proposant de visiter en août et septembre prochains les plus grandes villes de l'Allemagne et de l'Autriche, se chargerait d'une mission commerciale: enquête, placement de nouveautés, vente d'horlogerie, etc., à des conditions à convenir. Connait l'Allemagne et parle très bien la langue du pays.

Prière d'adresser offres s. chiffres H 1203 U à Haasenstein & Vogler, Bienne. 6047



Lisez ce que les principales fabriques d'horlogerie américaines pensent de l'HUILE FULCRUM pour montres et pour pendules

New English Watch Co. C'est une huile de toute 1^{re} classe.
 Hampton Watch Co. N° considérons cette huile comme excellente.
 Elgin Watch Co. Nous disons franchement que c'est la meilleure huile que nous avons essayée jusqu'à ce jour.
 E. Howard Watch Co. Nous considérons votre huile comme une amélioration sur toute autre huile que nous connaissons.
 South Bend Watch Co. Nous avons complété les essais que nous avons faits avec votre huile aux températures extrêmes et autres conditions et nous vous informons avec grand plaisir que le résultat des essais faits est des plus satisfaisant. 4723



Dr. F. W. Mann, chimiste, possédant une réputation nationale dit: «L'huile Fulcrum pour l'horlogerie ne sèche pas et ne s'épaissit pas. Elle ne s'évapore pas même exposée à l'air. Par suite de l'absence de matières grasses libres ou d'acides elle n'oxide aucun métal. En vente en gros et détail chez

Messieurs SANDOZ FILS & C^{IE}, La Chaux-de-Fonds et Bienne et dans tous les magasins de Fournitures d'horlogerie. (H 30024 C)

Laminoirs

A vendre deux laminoirs plats, en parfait état, dont un grand: diamètre et largeur des rouleaux = 140 mm., et un petit: diamètre des rouleaux = 70 mm. et largeur = 95 mm. H 21510 C

Prix avantageux. S'adresser à l'Usine des Reques, Grenier 18, La Chaux-de-Fonds. 6024

Directeur technique

Technicien expérimenté, fort calibriste, bien au courant de la fabrication de l'ébauche par les procédés modernes, **CHERCHE ENGAGEMENT** p^r le 1^{er} novembre. Références de premier ordre.

S'adr. s. chiff. D15574 C à HAASENSTEIN & VOGLER, LA CHAUX-DE-FONDS. 6025

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE FABRIQUE-DESSINS-MODELES. OFFICE GÉNÉRAL FONDÉ EN 1856 LA CHAUX-DE-FONDS.

MATHEY-DORET Ingr. Conseil

Technicien

Jeune homme, diplômé de l'Ecole d'horlogerie et ayant fait un stage dans importantes fabriques, cherche place stable et d'avenir dans sérieuse maison d'horlogerie.

Références de premier ordre à disposition. Adresser offres par écrit s. chiffres F15583 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 6036

Avis

On se chargerait de tournages de contre-pivots rubis et saphirs

pour maison sérieuse. Travail soigné à prix modéré. Ecrire s. chiffres B24634 L à Haasenstein & Vogler, Lausanne. 6052

Fabricants

L'exclusivité de l'exploitation d'un article de grande vente dont la licence est à céder (article métal pour dame) est à vendre. 100 fr. de bénéfice par jour facile à prouver. Offres sous Z Z 8525 à l'agence de publicité Rudolf Mosse, Zurich. 6053

Employé

connaissant les expéditions d'horlogerie et le décor joaillerie, est demandé dans maison sérieuse. Certificats nécessaires. Ecrire sous 4441 W Poste restante, La Chaux-de-Fonds. H 22193 C 6058

Montres-réveil

Les fabricants produisant avantageusement les réveils extra bon marché jusqu'aux extra-soignés, sont priés de faire offres de gros pour paiement comptant sous A 22185 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 6056

La fabrique d'horlogerie Le Coultre & Cie S. A., au Sentier

demande un premier visiteur

connaissant à fond l'échappement à ancre et les autres parties; de plus, capable de remplacer le directeur en cas d'absence; donc personne de confiance. Place d'avenir bien rétribuée. H...L 6055

Grande sonnerie

A vendre à de favorables conditions, un mouvement grande sonnerie à minutes, à verre, 45 m/m (20 lig.), qualité très soignée de la Vallée. S'adresser à M. Paul Raymond, Chemin des Sapins, Le Locle. H 22165 C 6049

RÉGLEUR-RETOUCHEUR

Une fabrique de montres soignées de La Chaux-de-Fonds, offre place stable et bien rétribuée à un régleur, parfaitement au courant de la partie. Inutile de se présenter sans preuves de capacités. H 22132 C

Adresser les offres: Case postale 20586, Chaux-de-Fonds. 6030

Jeune employé

bien au courant de la comptabilité américaine et des travaux de bureau, trouverait place stable à la Fabrique d'horlogerie Raymond, Tramelan. H 6172 J
 Très belle situation pour personne d'initiative et travailleuse. Sérieuses références et preuves de capacités sont exigées. 6048

Les fabricants de montres

compliquées, chronographes compteurs et répétitions, qualité bon courant, désireux d'entrer en relations d'affaires avec importante maison de La Chaux-de-Fonds, très bien introduite chez les principaux exportateurs de la place de Paris, sont invités à adresser leurs offres sous chiffres V 22144 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 6037

On offre à vendre 9 cartons de mouvements 12^{'''} ancre à ponts, lépines, Fontainemelon, qualité soignée, pierres rubis, finis réglés, prêts à être mis en boîtes. Quelques cartons de mouvements 19 et 20^{'''} savonnettes 1^{re} qualité, avec échapp. et moyennes faits. Ecrire sous T 22137 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 6040

BOITES

Nouvel atelier avec installation moderne pour le terminage de la boîte de montre pourrait encore entreprendre quelques séries de lépines et savonnettes électro, argentées ou galonnées.

On se charge du posage et jouage des secrets. Bienfacture garantie et prompt exécution.

Fabrique A. ROUGEMONT, Verrières (Suisse) 6601

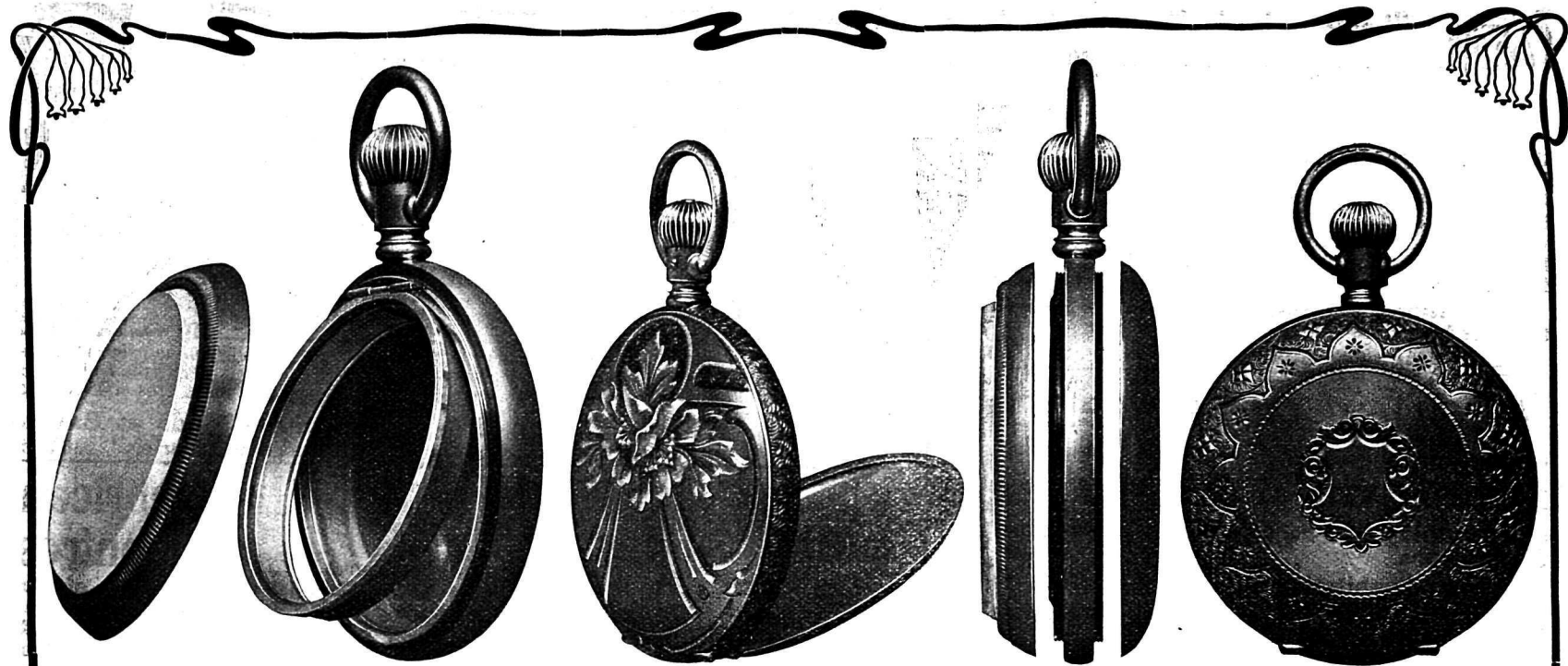
Chef de fabrication

Bon horloger faisant toutes les parties depuis l'ébauche, bien expérimenté dans l'organisation et la direction d'une fabrication de la petite montre ancre, parlant les deux langues, cherche place dans bonne maison pour époque à convenir. Discretion.

S'adr. s. chiffres L 15595 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 6060

Homme d'âge mûr, sérieux, capable, énergique et expérimenté, ayant spécialités à lui, cherche à entrer en

RELATIONS avec fabrique d'horlogerie pour l'installation de la fabrication du cadran émail et métal; à défaut, dirigerait fabrication de cadrans déjà en activité. La personne a déjà occupé place analogue pendant plusieurs années. Ecrire sous N 15598 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 6063



Fabrique de Boîtes Electro

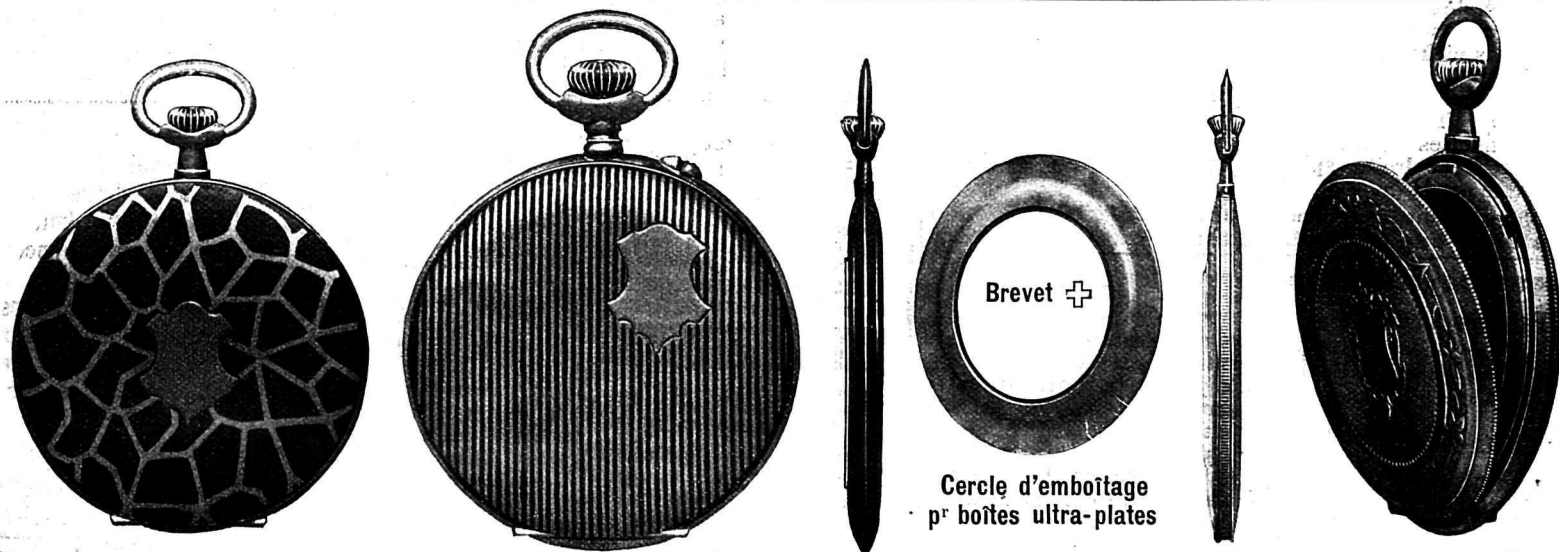
Paul Bouvier - St-Ursanne

Spécialité de genres américains, qualité soignée

Boîtes à vis — Boîtes ultra-plates

H 1289 P 5844

Imitation niel sur métal, décors variés, eaux-fortes et fantaisies



JURA WATCH Co. - Delémont

H 5745 J ✠ Manufacture de Montres américaines fantaisie, électro, métal et acier. ✠ 5824

Fabrique Suisse de Verres de Montres s. a., Fleurier

Verres de montres en tous genres, grandeurs et hauteurs

Grand stock en verres de tout **premier choix** auprès de nos dépositaires de

La Chaux-de-Fonds: M. Jaques, rue Numa-Droz, 73.

Bienne: M. G. Rosselet.

Le Locle: M. A. Perrenoud.

H 3577 N 5946

Exiger de votre poseur des verres de montres de la

Fabrique Suisse de Verres de Montres S. A., Fleurier